

DÉCRET N° 2025 – 648 DU 15 OCTOBRE 2025

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Transports terrestres.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-374 du 14 juillet 2021 portant approbation des statuts de l'Agence nationale des Transports terrestres ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 octobre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Transports terrestres, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nabil ABDOULAYE**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Eric Kossi AGOSSOUNON**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;



- monsieur **Rodéric Maximin TOUDONOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **William Philippe TCHEKPE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Aubert Dieudonné HODONOU**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- monsieur **Akovi Fifanyidê Martinien Amour-Marie AKO**, représentant du Ministère des Affaires étrangères ;
- monsieur **N. K. Pierre AGOLI-AGBO**, représentant de la Confédération des Centrales syndicales et Entreprises de Transport routier de marchandises et des produits de Carrières du Bénin.

Article 2

Monsieur **Nabil ABDOULAYE** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

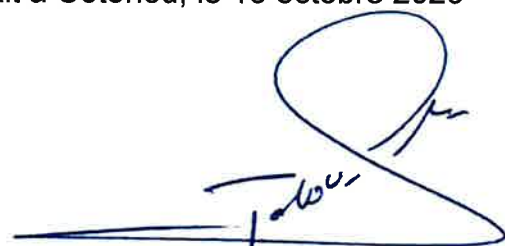
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021- 027 du 20 janvier 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale des Transports terrestres ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

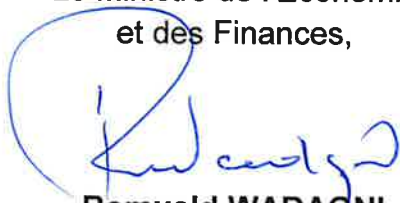
Fait à Cotonou, le 15 octobre 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des
Transports, chargé du Développement
durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MCVT : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7, JORB : 1.